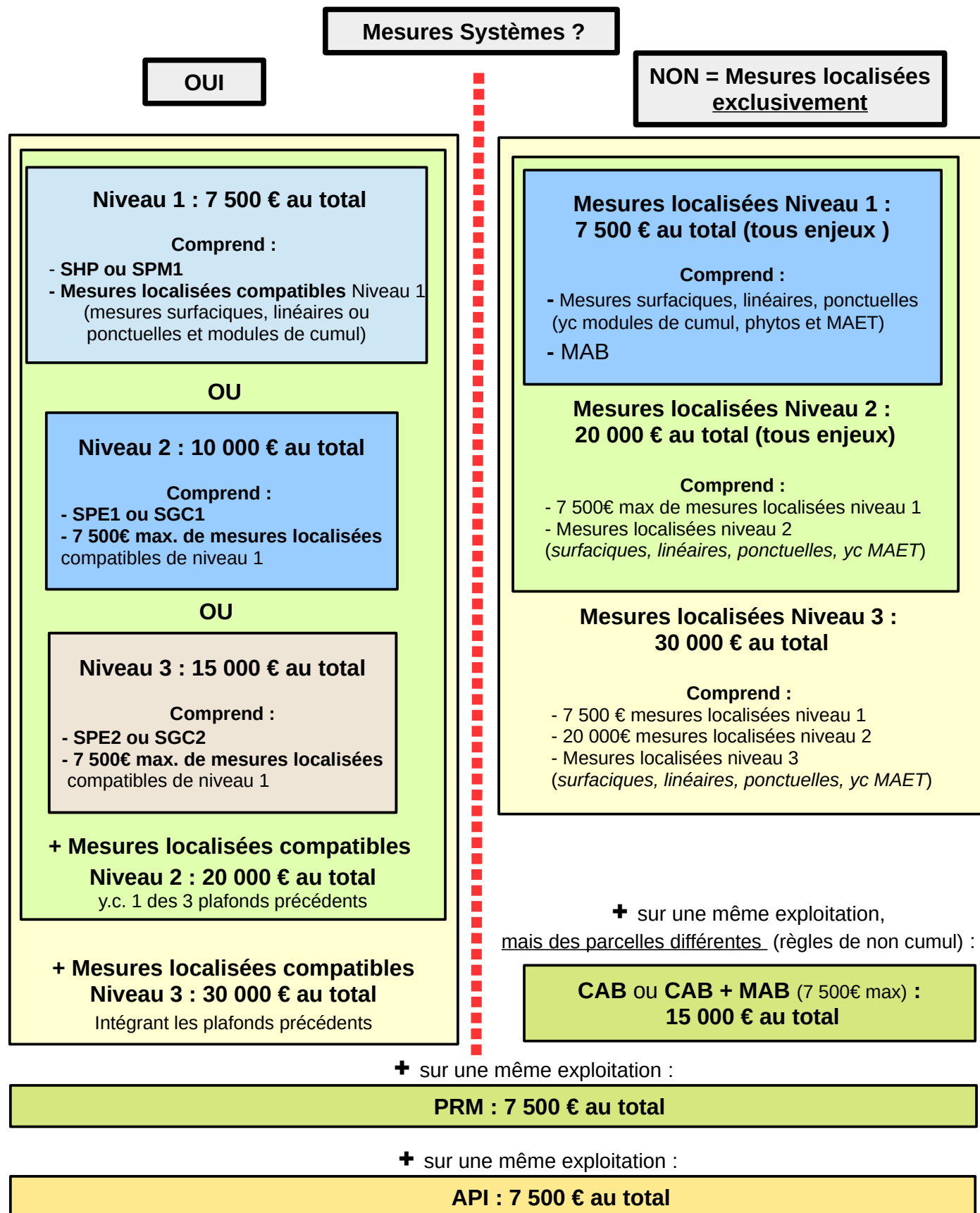


Campagne 2017

Les plafonds appliqués aux exploitations (hors GAEC) pour la campagne 2017 sur la contractualisation sont à articuler de la façon suivante (plafonds gigogne) :



Transparence GAEC : Multiplier les plafonds par le nombre d'exploitants présents dans le GAEC à la clôture de campagne PAC (31/05/2017)